

N°ARR2023-800	VILLE DE SEVRAN
Département de la Seine-Saint-Denis	ARRÊTÉ DU MAIRE
Arrondissement du Raincy	
Canton de Sevrans	

Service émetteur : Direction de l'Urbanisme et du Foncier

Objet : CLASSEMENT SANS SUITE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES PC 23-68

Demande déposée le 03/10/2023	Référence dossier : N° PC 93071 23 C0068
<p>Demande : Surélévation d'une maison individuelle. Sur un terrain sis : 1 rue Léon Savage 93270 Sevrans Référence cadastrale : AA1 Destination : Habitation Surface planché construite : 86,90 m²</p>	<p>Demandeur : ATA Hasan</p> <p>Demeurant : 16, rue Marché 93600 Aulnay Sous Bois</p>

Monsieur Hasan ATA,

Vous avez déposé en date du 03/10/2023 un dossier de demande de Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes, enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Vous venez de me faire savoir que vous abandonnez votre projet, j'ai donc l'honneur de vous confirmer que conformément à votre souhait, votre demande est **classée sans suite**.

En conséquence, vous trouverez en retour sous ce pli votre dossier de demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Sevrans. - 7 NOV. 2023



**Le Maire,
Stéphane BLANCHET**